

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de Monsieur Jacques BASCOU

Séance publique du 24 JANVIER 2019 à 18h00

Date de convocation : 17 JANVIER 2019

Délibération

N°C2019_19

Membres en exercice :	79
Votants :	75
Suffrages exprimés :	75
Pour :	75
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Tristan LAMY

PRESENTS : Yamina ABED, Sylvie ALAUX, Jacques BASCOU, Marie BAT, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Martine CADENA, Claude CODORNIU, Georges COMBES, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Hélène GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Marie IMBERNON, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Carmen MOUTOT, Jean-Marie ORRIT, Marc ORTIZ, Jacques PAIRO, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Jean-Luc RIVEL, Edouard ROCHER, Hélène SANDRAGNE, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHEM, Marcel TUBAU, Magali VERGNES,

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Catherine BOSSIS, Alain FABRE, Didier MOULY, Éric PARRA, Michel PY, Nicolas SAINTE-CLUQUE,

EXCUSES : Robert DEJEAN, Ophélie LE BERRE, Jean-Marc PEREA, Boris VIVEN

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Alain FABRE (jusqu'à la délibération N°C2019_05), Didier MOULY (jusqu'à la délibération N°C2019_02), Éric PARRA (jusqu'à la délibération N°C2019_12), Nicolas SAINTE-CLUQUE (jusqu'à la délibération N°C2019_04), Alain VICO (jusqu'à la délibération N°C2019_02),

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yves BASTIE, Xavier BELART, Cyrielle BOUISSET, Alain BOUTON, Jean-Paul CESAR, Didier CODORNIU, Isabelle HERPE, Louis LABATUT, Gilles LAUR, Dominique MARTIN-LAVAL, Éric MELLET, Jean-Michel MONIER, Sandrine MONTAGNE, Caroline OLIVAS-GUISSET, Evelyne RAPINAT, Evelyne ROUFFIA, Gérard SCHIVARDI, Zohra TEGGOUR,

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Catherine BOSSIS (jusqu'à la délibération N°C2019_05), Michel PY (à partir de la délibération N°C2019_07), Alain VICO (à partir de la délibération N°C2019_03),

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Environnement

OBJET : CYCLE DE L'EAU – ADMINISTRATION GENERALE – Approbation de la modification des statuts du Syndicat du bassin versant Orbieu-Jourres

Le Syndicat du bassin versant Orbieu-Jourres a notifié au Grand Narbonne la délibération de son comité syndical du 13 décembre 2018 relative à la modification de ses statuts.

Cette modification porte sur le périmètre syndical.

La modification du périmètre validée lors du comité syndical du 07 novembre 2018 et validée par les élus du Grand Narbonne lors de la séance du 6 décembre (délibération N°C2018_255), implique une modification des statuts du syndicat.

N°C2019_19

Cette modification porte sur les territoires suivants :

EPCI de référence	Portion de territoire concerné	Périmètre actuel sur Orbieu-Jourres	Projet de modification sur Orbieu-Jourres	Autre syndicat concerné par la modification
Communauté de Communes Corbières-Salanque-Méditerranée	Fontjoncouse	50%	0%	Syndicat Berre et Rieu
Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois	Albières	100%	68%	Syndicat de la Haute Vallée de l'Aude
	Davejean	80%	100%	Aucun (récupération d'un territoire orphelin)
	Massac	0%	12%	
	Palairac	10%	14%	
Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération	Moussan	0%	38%	Syndicat Mixte du delta de l'Aude
	Névian	100%	86%	

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2018 relative à la modification des statuts du Syndicat Orbieu Jourres,

Vu en Commission 3 du 10 janvier 2019,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver la modification des statuts du Syndicat du bassin versant Orbieu-Jourres telle qu'issue de sa délibération n° 2018-D55 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document d'ordre administratif, technique, ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Délibération du comité syndical du 13 décembre 2018 et statuts du Syndicat du bassin versant Orbieu-Jourres

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 30/1/2019
et de sa publication
le : 30/1/2019**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

